

Les quotas de pêche de thon rouge en Méditerranée relevés pour trois ans

Le Monde.fr | 17.11.2014 à 16h52 • Par [Martine Valo](#)



Le thon rouge se porte mieux dans l'Atlantique Est. C'est là une apparente bonne nouvelle qui le place au centre d'appétits démultipliés de la part de l'industrie de la pêche. Depuis 2007, celle-ci avait dû se contenter de niveaux de capture strictement limités car le géant des mers était menacé d'extinction. Alors que sa biomasse semble se rétablir, les quotas de pêche du thon rouge vont passer de 13 500 tonnes pour 2014 à 23 155 tonnes par an en 2017. Ils doivent augmenter de 20 % 2015 et en 2016, puis peut-être dans la même proportion en 2017 en fonction de nouvelles évaluations scientifiques.

Ainsi en a décidé la 19^e réunion extraordinaire de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique. Celle-ci, plus connue sous son acronyme anglais ICCAT, compte 48 membres – 47 pays plus l'Union européenne – qui ont débattu à Gênes, en Italie, depuis le 10 novembre.

Ce n'est pas la pire issue que certaines organisations de défense des océans redoutaient. Mais pas non plus la plus respectueuse des recommandations scientifiques, déplore Sergi Tudela, responsable du programme pêche au WWF (Fonds mondial pour la nature) Méditerranée.

RÉTABLISSEMENT DURABLE DES STOCKS

Selon les scientifiques du comité qui conseille l'ICCAT, les stocks de thon rouge sont estimés actuellement à 585 000 tonnes contre 150 000 au milieu des années 2000. Seulement pour permettre un rétablissement durable des populations de poissons, ils préconisaient soit de rester au niveau de pêche actuelle, soit de ne pas dépasser 23 256 tonnes, en rappelant une fois encore que l'évaluation des stocks dans les océans comporte une énorme part d'incertitude.

Durant la semaine de débat, l'adhésion s'est rapidement manifestée pour rester dans cette fourchette, sans faire preuve d'excès de précaution pour autant. Les débats ont été plus vifs pour savoir comment se partager cette nouvelle manne. Les pays riverains de la Méditerranée ont beaucoup insisté sur ce point. L'Algérie et la Lybie ont d'ailleurs obtenu un relèvement de leurs parts respectives, mais sans que l'assemblée ne s'attaque à la clé de répartition générale, une question trop sensible politiquement.

LUTTE CONTRE LA PÊCHE ILLÉGALE

La prudence n'a pas non plus été de mise au sujet du thon rouge de l'Atlantique ouest, dont l'état est à la fois plus dégradé et encore plus difficile à mesurer. Les pays membres ont décidé de faire passer ses quotas de pêche de 1 700 tonnes à 2 000 t par an.

Dans les années de grande disette, il est arrivé à l'ICCAT de se pencher aussi sur les moyens de lutte contre la pêche illégale, en instaurant des documents obligatoires pour la commercialisation du roi des sushis. Le WWF aurait voulu voir améliorer ce dispositif, mais cela n'a pas été le cas. « *Cela semble paradoxal, mais le cas du thon rouge nous confirme qu'il est parfois plus difficile de gérer un succès qu'une crise*, a conclu le Dr Sergi Tudela. *Malheureusement, toutes les discussions se sont concentrées sur la question des quotas, alors que nous avons des propositions pour lutter plus efficacement contre la pêche illégale.* » Même la question du découpage des ailerons de requins n'a pas pu figurer au menu de cette conférence.